



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E183653

VALABLE JUSQU'AU 21/07/2024

ÉDITÉ LE 20/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 13/03/2020

Forme juridique : SARL

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC BOULOGNE SUR MER 882776925

Siret : 882 776 925 00019

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

GAN 201230831

Assurance Responsabilité Civile :

GAN 201230831

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2022

Raison sociale : EAZYGAZ

27 BIS RUE DE PARIS  
62170 CAMPIGNEULLES LES PETITES

Téléphone : 03 21 86 98 56

Portable : 06 48 70 49 94

Site Internet : www.eazygaz.fr

E-mail : eazygaz@gmail.com

Responsabilité légale :

VERDURE DENIS CO-GÉRANT / PIQUET MAXIME, BERNARD, MICHEL  
CO-GÉRANT / PIQUET MAXIME, BERNARD, MICHEL CO-GÉRANT

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	01/02/2023
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan@" (Chauffagiste,Plombier)	22/09/2022

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/02/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/02/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE  
272, BOULEVARD GEORGES  
CLEMENCEAU  
B.P. 16013  
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.